

TERRES ET SEIGNEURS EN DONZIAIS



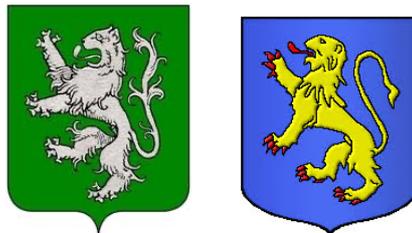
Tympan de Donzy-le-Pré – Sceau de Mahaut de Courtenay



FAMILLES DONZIAISES

DES ULMES

(LA MAISON-FORT)



En Nivernais : « de sinople au lion morné d'argent »

Alias : "d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules"

Famille d'origine nivernaise (les Ulmes à Sougy-sur-Loire, fief de la Châtellenie de Decize, vassal de la Bie de Druy, cf. Marolles), puis sgr de Trougny (à Saxi-Bourdon) et de La Maison-Fort (Bitry).

Pas de trace castrale à Sougy.

Premiers échelons supposés ¹

I/ Regnault des ULMES

Premier connu (Arch. de Decize, 1330-1360)

II/ Philibert des ULMES (1386)

Demeurant à Druy et Sougy

III/ Joseph des ULMES (1389)

IV/ Gaucher des ULMES (1405)

V/ Jean des ULMES (+ avt 1424)

Sgr des Ulmes et de Neuville ²

X v. 1410 **Huguette de COURVOL (+ v. 1450)** (*filie de Jean, sgr du Tremblay*)



(X2 1424 **Perrinet GRESSART**)³

¹ Source : Epigraphie Héraldique, Trougny à Saxi-Bourdon, p. 172

² Ferme-manoir de Neuville près de La Charité dit « Neuville-en-Donzinois » mais mouvant du comté de Nevers, Chât. de La Marche (d'où Guillaume Hyde « de Neuville » au XIXème siècle)

³ **Selon Bossuat** : « En février 1424, il épousait une femme appartenant à une famille de bonne noblesse nivernaise, Huguette de Corvol, veuve de Jean des Ulmes, et qui lui apportait son douaire et l'administration des biens de son fils mineur, dont **la Maison-fort**, près de Saint-Amand et de Saint-Verain en Puisaie, et la terre des Ulmes, aux environs de Decize. »

Bossuat doit commettre une erreur car il semble que la Maison-Fort entra en possession de la famille des Ulmes en 1458 seulement (cf. infra)

Filiation prouvée (d'Hozier) à partir de :

1/ Jean II des ULMES (v. 1410- avt. 1492) ⁴

Sgr des Ulmes, Trougny (Saxi-Bourdon), Neuville, Vaux d'Eguillon, puis **la Maison-Fort** par échange ⁵ ; Conseiller et Chambellan du Roi Louis XI ; Bailli de Montargis.

⁶

Il contesta les droits d'Helyette Girard, veuve de Guillaume de Chevenon, sur Passy que sa mère Huguette de Courvol avait détenu avec Perrinet Gressart son second mari, en 1450, .

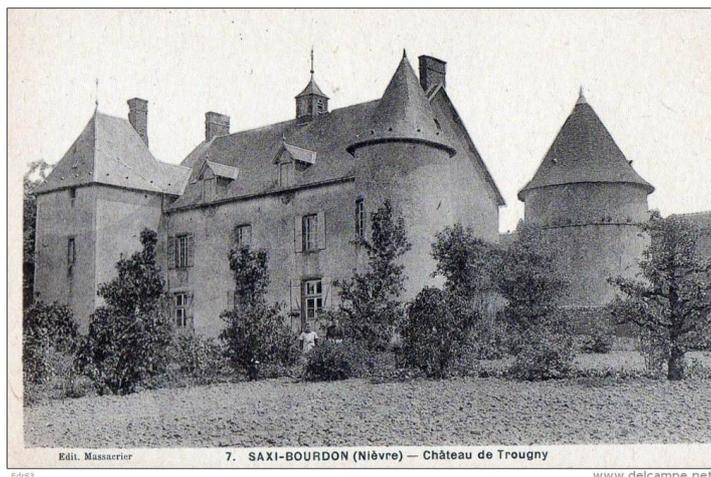
Il échangea Neuville contre la Maison-Fort avec Pierre d'Amboise, sgr de Chaumont, baron de Saint-Verain, en 1458⁷

⁴ **André Bossuat in Bulletin de la Société Nivernaise, 1934** : Mais, malgré l'arrêt du Parlement, il semble bien qu'Héliette Girard eut encore des difficultés à vaincre. **Passy** resta longtemps entre les mains de la veuve de Gressart, Huguette de Corvol. En 1450, celle-ci étant morte, le chancelier de France Guillaume Jouvenel des Ursins et Jean des Ulmes contestaient les droits d'Héliette sur **Passy**. Tous deux, soutenant que **Passy** appartenait à Perrinet Gressart, prétendaient qu'Huguette de Corvol leur avait transmis ses droits. **Jean des Ulmes était le fils d'Huguette de Corvol**. Le chancelier pouvait s'appuyer sur un accord ou sur la confiscation des biens de Gressart. Les détails du procès nous ont échappé jusqu'à présent, mais Héliette dut pourtant avoir gain de cause, car, en 1456, nous la voyons faire hommage au comte de Nevers pour Chevenon et pour **Passy**.

⁵ En **1450** il figure sous ce titre à l'hommage rendu à l'évêque d'Auxerre par le comte de Nevers, pour la baronnie de Donzy (Lebeuf, P. 531)

⁶ **Nota**: la collection des quittances scellées de la Bibliothèque nationale renferme un sceau de Jean des Ulmes, seigneur de La Maison-Fort, maître d'hôtel du roi, bailli de Montargis, sur lequel figure un écu à une fasce et un lion brochant sur le tout; ce sceau est attaché à une pièce de 1468. D'Hozier donne pour armes à cette famille "*d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules*" avec deux femmes sauvages pour tenants de l'écusson.

⁷ Source : Lettre de Louis XI au Chancelier, expédiée de la Motte-d'Egry, 1480 : « Ordre de faire justice au seigneur de la Maison-Fort » (in Lettres de Louis XI, tome VIII, p. 232, chez Renouard, Paris, 1903)



X **Marguerite de LA PERRIERE** (*peut-être fille de Gibaud, sgr de Billy, et de Marguerite Augier ... ; dates-prénoms*)



D'où :

- **Gibault, auteur de la branche de Trougny, qui suit**
- *Perrenelle X Esmé du Verne, sgr de Fourcherenne*
- **Jean des ULMES**, *sgr de la Maison-Fort (1511) (+ ap. 1517)*⁸

⁸ Les des Ulmes possédaient une partie de la Maisonfort depuis le commencement du xv siècle. Jean des Ulmes, en 1435, avait « fait résistance dans la Maisonfort, ou il ne pouvait prétendre que la troisième partie ». Jean des Ulmes, seigneur de la Maisonfort, assistait, le 24 mars 1464, à un hommage du comte d'Auxerre (LEBEUF, *Hist, d Auxerre*, t. I, p. 531). **Un troisième Jean des Ulmes, seigneur de la Maisonfort** était au service du roi, en septembre 1493 (arch, de la Côte-d'Or, Peincedé, t. XXII, p. 908). Le 10 octobre 1511, noble seigneur Perrot des Ulmes, ayant procuration de son frère **Jean, seigneur de la Maisonfort**, avait rempli pour lui son

- **Perrot, sgr de la Maison-Fort, qui suivra en 2bis**

2/ Gibault des ULMES

Sgr de Trouigny

X 12 jan 1488, **Eugénie de FRETOY**, dame de La Boube (*filles de Jean, sgr de Quincize et La Boube, et de Jeanne de Chassigny*)

3/ Pierre des ULMES

Sgr de Trouigny

X1 1524, **Gabrielle de BOISSELET**, d'où Claude, qui suit

X2 1531, Perrette de FRASNAY (*fille de Guyot et Charlotte de Gévelard*) d'où Jeanne X Jacques Berthelon, sgr de la Cave

4/ Claude des ULMES

Sgr de Trouigny

X 1550, **Françoise d'AUNAY** (Osney, Aulnay) (*fille d'Hubert - ou Othelin - et Claude de Rodon⁹*)

5/ Edme des ULMES (1560-1619)

Sgr de Trouigny

X1 1586, Catherine BERTHELON (*fille de Jacques, sgr de la Cave, et de Jeanne de La Forêt*)

X2 8 avril 1590, **Françoise du VERNE** (+ 21 jan 1634 à Trouigny) (*fille d'Eloi, sgr de Jailly et Anne de La Borde*)



D'où :

- **Gilbert, qui suit**
- **François des ULMES X Anne de BRECHARD**, d'où trois enfants, sp
- **Charles des ULMES X 23 avril 1632, Ville-les-Anelzy, Anne de FOULLE**
D'où : **Antoine des ULMES X Barbe GIRARD**

devoir féodal. **Jean était encore vivant en 1517** (*Inventaire des titres de Nevers, col. 179*). Le sceau de Jean des Ulmes, en 1468, portait « *burelé de dix pièces, avec un lion brochant sur le tout* » (Bib. nat).

⁹ Rodon : Claude de Rodon X Othelin d'Aunay, fille de Denis de Rodon, sgr de Cordas (près Vendennes) et du Bouchet ; et d'Antoinette de La Chaume ; sœur de Marie de Rodon X Jean de Rochechouart, dit « le Bâtard de Couches »

D'où :

- Louise X Jean Colin, sp
- Anne Nicole X Eustache Le Bault
- **Nicolas des ULMES** X **Anne de LA DUZ** (fille de Roger et de Jeanne Françoise Girard d'Azy)
- Catherine X Henri de Bongars

6/ Gilbert des ULMES (°1600)

Sgr de Trouigny et de Longwy

X 1621, **Françoise de TESPES** (fille de Jean et Jeanne de Rolland)

D'où :

- Françoise X Charles de Nuchèze
- **Pierre, qui suit**

7/ Pierre des ULMES (1627-1694)

Chvr, sgr de Trouigny, La Boube, Servandet et Beaulieu

X 1663 **Anne de LAVENNE** (14 juill 1642 – 17 aout 1708) (fille de Léonard et Jeanne de Saint-Mesmin)



D'où :

- Pierre-Claude, qui suit
- Anne X Philippe de Veilhan, Bon de Digogne

8/ Pierre-Claude des ULMES

Sgr de Trouigny, Servandet et La Boube en Pie¹⁰

X 23 sept 1693, **Antoinette de LA PLATIERE**, dame de Torcy (fille de Gilbert et Marie-Anne d'Estutt)



¹⁰ Il fait aveu au roi, avec sa femme, en 1728 et 1736 pour Torcy et Beaulon ; le 15 février 1708 sentence condamnant Claude des Ulmes, écuyer, seigneur de Servandet et Trouigny, à délaisser à dame Antoinette de La Platière, sa femme, séparée de biens , la jouissance des terres de Montjault, de Villaines et de celle de Saint-Pierre-de-Nusy, près Cosne, pour le droit qu'elle y a, et permettant à ladite dame de disposer desdites terres ainsi qu'elle avisera.

9/ Pierre Marie des ULMES (1 sept 1694 à Trougny -...)

Sgr de Montifault, Torcy, le Pré et Beaulon

X 20 avril 1728 à Rouy, **Françoise de CHAMPS** (*filie de Jacques, sgr du Creuzet, et d'Anne Le Breton*)

D'où :

- **10/ Amable Charles des ULMES**, *sgr de Beaulon, Cte de Torcy X Denise LEVEILLE du FOURNAY, d'où post...*
- **10bis/ Guillaume des ULMES**, *sgr de Trougny X Barbe-Gabrielle BIDAULT, d'où 4 enfants, sp*
- *Anne Gasparde X Agathange de Digoine, sgr du Chantray*

Branche de la Maisonfort

2bis/ Perrot des ULMES (+1522)

Sgr de la Maison-Fort¹¹ et Bitry



La Maisonfort (Bitry, 58)

X v. 1500 **Christine BLOSSET**, dame de la Chapelle-la-Reine en partie¹², dont elle vend 1/6 étant veuve en 1522 à Nicolas de Neufville, sgr de Villeroy (*filie de Charles, sgr de St-Maurice-Thizouaille, Echanson du Dauphin, et de Charlotte de Mornay, dame de la Chapelle-La-Reine en Pie*) ; famille originaire de Normandie, venue en Auxerrois et Nivernais.



¹¹ Les des Ulmes possédaient une partie de la Maisonfort depuis le commencement du xv siècle. Jean des Ulmes, en 1435, avait « fait résistance dans la Maisonfort, ou il ne pouvait prétendre que la troisième partie ». Jean des Ulmes, seigneur de la Maisonfort, assistait, le 24 mars 1464, à un hommage du comte d'Auxerre (LEBEUF, *Hist. d'Auxerre*, t. I, p. 531). Un troisième Jean des Ulmes, seigneur de la Maisonfort, était au service du roi, eo septembre 1493 (arch. de la Côte-d'Or, Peincedé, t. XXII, p. 908). Le 10 octobre 1511, noble seigneur Perrot des Ulmes, ayant procuration de son frère **Jean, seigneur de la Maisonfort**, avait rempli poui lui son devoir féodal. **Jean était encore vivant en 1517** (*Inventaire des titres de Nevers*, col. 179). Le sceau de Jean des Ulmes, en 1468, portait « burelé de dix pièces, avec un lion brochant sur le tout » (Bib. nat).

¹² (en Gâtinais, 77 ; la reine Blanche de Castille, qui y aurait fait construire un oratoire ; il n'y a plus aucune trace du château et des fortifications)

Ch. de St-Maurice-Thizouaille

D'où :

- **Marie des Ulmes, dame de la Maison-Fort** et Ouanne

X1 Jacques de Giverlay¹³, sp ;

X2 Claude de **Beaujeu**, chr, sgr de Coutarnoux (en Avallonnais), sgr de la Forêt-de-Lorme (Colméry) et de Villiers (Cessy), sgr de la Maison-Fort, Bitry et Argenou, par all. (+1541 à Auxerre) (fils de Jean III, sgr de Beaujeu et Claudine de Cernay) issu d'une très ancienne famille de Franche-Comté (Beaujeu-sur-Saône, près de Gray) venue en Bourgogne.



¹³ Déclaration de foi et hommage de Jacques de Giverlay, chevalier, sgr de la Rivière, comme procureur de Christine Blosset, veuve de Perrot des Ulmes, pour sa part de la seigneurie de la Chapelle-la-Reine, mouvante de la couronne. Argilly, 29 juin 1521.